

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour la mise en place et l'exploitation d'une unité d'épuration des biogaz issus de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes (24)

Identité de l'autorité gestionnaire du domaine public :

Dénomination : Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

Siège administratif : La Rampinsolle – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Point de contact : Damien PALEM

Courriel : d.palem@smd3.fr

Toute question relative à la consultation sera adressée par courriel à l'adresse ci-dessus.

Objet du présent avis :

L'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Le présent avis de publicité a pour objet, d'une part, de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur privé se proposant de construire et exploiter une unité d'épuration des biogaz et d'injection de biométhane sur le réseau GRDF et, d'autre part, de recevoir d'éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes.

Caractéristiques essentielles du titre d'occupation projeté :

Le titre d'occupation sera soumis à la réglementation relative à l'occupation du domaine public (notamment articles L.2121-1 et suivants du CG3P).

La surface de la parcelle ayant vocation à être occupée est estimée à 600m².

Une redevance annuelle d'occupation domaniale sera exigée, en contrepartie de la mise à disposition de la parcelle du domaine public, avec une part fixe et une part variable.

Le titre d'occupation sera d'une durée de 15 ans. Il pourra être prolongé d'un commun accord au terme de la période initiale, pour une durée de 5 ans.

L'activité pressentie est la construction et l'exploitation d'une unité d'épuration des biogaz et d'injection de biométhane sur le réseau GRDF. Les Biogaz sont issus de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISND) située [à compléter] à Saint Laurent des Hommes.

L'unité d'épuration :

- met également à disposition du SMD3 sa chaleur résiduelle pour alimenter une boucle d'eau chaude existante pour évaporer des lixiviats (jus de déchets).
- est composée d'une chaudière à biogaz, alimentée par le biogaz résiduel, non épuré, pour alimenter la même boucle d'eau chaude.

Dépôt des manifestations d'intérêt :

Les manifestations d'intérêt devront être déposées au plus tard le **29 février 2024 à 12h00** par voie postale par pli en recommandé avec AR, à :

Monsieur le Président
SMD3 La Rampinsolle
24660 COULOUNIEX-CHAMIERES

Les manifestations d'intérêt devront comprendre les éléments suivants :

- une note de présentation du candidat ;
- une présentation détaillée du projet envisagé ;
- Un extrait K-BIS de la société datant de moins de trois mois ;
- L'habilitation de la personne signataire de la manifestation d'intérêt.

Suites de l'appel à manifestation d'intérêts :

Si aucune manifestation d'intérêt concurrente n'est reçue, le SMD3 pourra conclure l'autorisation d'occupation du domaine public avec l'opérateur ayant spontanément manifesté son intérêt.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs autres entreprises manifesteraient leur intérêt dans les conditions définies par le présent avis, le SMD3 aura la possibilité de lancer une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent fait l'objet d'une publicité sur le site du SMD3 et au BOAMP.